



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE 14^e ATELIER RÉGIONAL DU TIDM S'OUVRE À MONTEVIDEO

Le quatorzième atelier régional du Tribunal international du droit de la mer a été ouvert aujourd'hui à Montevideo par M. le juge Jin-Hyun Paik, Président du Tribunal, et M. Carlos Mata Prates, Directeur du droit international au Ministère uruguayen des affaires étrangères.

L'atelier, intitulé « The role of the International Tribunal for the Law of the Sea in the settlement of disputes relating to the law of the sea », est organisé en coopération avec le Ministère uruguayen des affaires étrangères et avec l'appui du *Korea Maritime Institute*. D'une durée de deux jours, il s'adresse spécifiquement aux représentants des Etats d'Amérique latine et accueille des participants en provenance de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Guyana, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela.



Photo: Parlamento del MERCOSUR

Dans son allocution d'ouverture, le Président Paik est revenu sur la forte influence des Etats d'Amérique latine dans le développement du droit de la mer, tant avant et durant la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, que depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« la Convention »). Il a invité les Etats d'Amérique latine, y compris ceux qui sont parties au Pacte de Bogotá, à avoir recours au Tribunal, qui, en tant qu'unique institution judiciaire permanente créée par la Convention, fait office de principal garant judiciaire du régime juridique des océans et est le mieux à même de garantir une interprétation et une application uniformes de la Convention. Il a remercié le Ministère des affaires étrangères et le *Korea Maritime Institute* de leur appui lors de l'organisation de l'atelier.

Dans son allocution de bienvenue, M. Mata Prates a remercié le Tribunal au nom du Gouvernement uruguayen pour avoir organisé l'atelier à Montevideo. Il a rappelé la contribution apportée par l'Uruguay au développement du droit de la mer, et souligné le rôle joué par le Tribunal dans l'application de la Convention et l'importance des questions qu'il traite.

Le programme de l'atelier comprend une présentation générale des procédures devant le Tribunal et des sessions consacrées au tracé et à la délimitation du plateau continental, ainsi qu'aux affaires de pêche devant le Tribunal. Des présentations seront données par le Président Paik, les juges Kelly, Heidar et Cabello, et la Greffière Hinrichs Oyarce.

La série des ateliers régionaux du Tribunal vise à familiariser les participants avec le mécanisme de règlement des différends instauré par la Convention et avec la procédure applicable aux affaires devant le Tribunal. A ce jour, des ateliers régionaux se sont tenus à Dakar, à Kingston, à Libreville, à Singapour, à Bahreïn, à Buenos Aires, au Cap, à Fiji, à Mexico, à Nairobi, à Bali, à San José et à Mindelo.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.
S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.